



CONDUITE A TENIR FACE A UN OISEAU BLESSE

Vous trouvez un oiseau blessé, malade ou simplement trop jeune pour s'envoler et vous vous demandez que faire ? Sachez que le Conseil Général, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Brigade Verte, a mis au point un circuit qui vous permet de trouver une aide près de chez vous.

Il y a, bien sûr, des gestes de base que vous pouvez faire, afin de maintenir l'animal en vie, de ne pas aggraver sa situation de choc, de stress, ou autre. Mais au-delà, vous aurez besoin du relais d'un spécialiste. Voici la marche à suivre :

QUEL EST CET OISEAU ?

Savoir à quelle espèce vous avez affaire est plus important qu'il n'y paraît car votre intervention va être très différente selon les espèces.

Les oiseaux tombés du nid : Il existe un cas précis où il importe de ne rien faire, celui des jeunes oiseaux tombés du nid et ne sachant pas encore voler, ce qui est souvent le cas pour les rapaces nocturnes, tel le hibou moyen-duc ou la chouette hulotte. Si vous trouvez au sol, un jeune oiseau non blessé, sachez qu'il n'est pas forcément abandonné. Ses parents ne sont pas loin et reviendront le nourrir dès que vous serez partis. **N'ELOIGNEZ PAS CET OISEAU** mais placez le simplement en hauteur afin de le soustraire à l'appétit des prédateurs. Pour cela replacez le directement dans le nid si vous le retrouvez, sinon aménagez un nichoir ou un support de fortune dans un arbre (à l'aide d'un cageot fixé sur une branche par exemple).



Les « Nuisibles » : Si vous avez affaire à un oiseau dit « nuisible » (corbeau freux, corneille, pie ou étourneau etc) sachez qu'un centre de soins n'aura normalement pas le droit de le soigner et qu'il devra être euthanasié (selon arrêté préfectoral en vigueur dans votre secteur). Ce geste correspond à une obligation légale et en aucun cas à un désintérêt de votre interlocuteur pour telle ou telle espèce. Liste des oiseaux dits « nuisibles » sur le site internet de la LPO Alsace : <http://alsace.lpo.fr> Toutefois nous vous conseillons de contacter le responsable du centre de soins qui pourra, le cas échéant, vous apporter d'avantage de renseignements en fonction de la situation.

Oiseaux potentiellement dangereux : Chez les rapaces, les serres sont plus dangereuses que le bec. Pour les saisir, placez doucement l'oiseau face au sol, vos mains à plat et la tête de l'oiseau dirigée vers l'extérieur, puis faites glisser vos doigts sous l'animal pour que les pattes soient placées entre vos doigts. Gardez vos bras tendus pour garder une bonne distance entre votre visage et l'oiseau dont les réactions sont imprévisibles.

A l'inverse le bec de certains oiseaux comme les hérons, les cigognes ou les grèbes huppés est particulièrement dangereux (détente rapide dirigée en général vers quelque chose de brillant).

Commencez donc par l'aveugler en lui recouvrant la tête à l'aide d'une veste, d'un sac ou d'un autre morceau d'étoffe, puis lui saisir le bec (d'une main gantée). ATTENTION Rappelez-vous qu'un bec simplement « scotché » est tout aussi dangereux qu'un animal totalement libre de ses mouvements.

Pour d'autres espèces d'oiseaux comme les cygnes faites attention aux battements d'ailes qui peuvent blesser (utiliser un sac de jute pour le transport).

Si vous avez un doute pour identifier un oiseau : n'hésitez pas à consulter un agent de la Brigade Verte 03 89 74 84 04, ou le pôle Médiation Faune Sauvage de la LPO 03 88 22 07 35 ou votre vétérinaire. Il existe aussi une foule de sites internet très bien documentés, parmi les plus pratiques d'accès pour les non-spécialistes on peut citer :

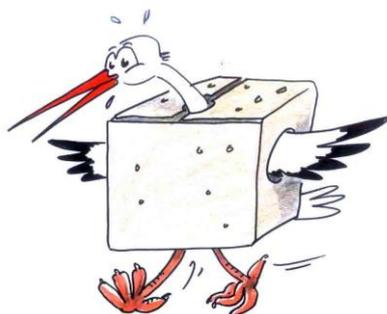


[http:// guide.des.oiseaux.free.fr](http://guide.des.oiseaux.free.fr)

DE QUOI A-T-IL BESOIN IMMEDIATEMENT ?

1) de calme

PLACER L'OISEAU DANS UN CARTON ET SURTOUT PAS DANS UNE CAGE ; Prévoir un carton adapté : petite taille (passereaux), taille moyenne (faucon crécerelle, buse...), grande taille (cygne, héron...). Il sera préparé à l'avance (trous d'aération du diamètre d'un crayon, papier-journal au fond, etc...) avec les indications « oiseau vivant », « manipuler avec précaution ».



Eviter de placer un oiseau dans un carton trop grand, car il serait ballotté durant le transport.

2) de nourriture et d'eau

Lorsque c'est nécessaire, faire boire l'oiseau avec une pipette ou équivalent (uniquement de l'eau). Si l'oiseau est visiblement affaibli, trop maigre et que vous pensez qu'il ne survivra pas au temps de transport, contactez le responsable du centre de soins qui vous conseillera sur le type de nourriture à lui donner (petits morceaux de viande hachée crue, vers de farine, graines..., surtout pas de pain ni d'aliments cuisinés). Ne le forcez pas à manger, vous risqueriez de l'étouffer.

QUELS SOINS ?

Les vétérinaires ont, par leur code de déontologie, l'obligation de soigner gratuitement les animaux sauvages blessés, vous pouvez donc vous adresser à eux. Le vétérinaire décidera de la suite à donner en fonction de l'état de l'animal.

Cependant, il faut se rappeler que toute action de sauvegarde est destinée à remettre l'animal en liberté, ceci implique qu'un oiseau gravement blessé (fractures ouvertes, blessures profondes, section ou arrachement d'un membre,...), ne pouvant donc pas retrouver son autonomie dans la nature après les soins, doit être euthanasié.

Seul le vétérinaire est autorisé à prendre la décision de pratiquer l'euthanasie selon l'estimation qu'il fera de ses chances de récupération.

S'il s'agit d'un oiseau juste choqué, affaibli ou trop jeune, une consultation chez un vétérinaire n'est pas indispensable. Il s'agira souvent soit d'un jeune tombé du nid (voir plus haut), soit d'un oiseau s'étant assommé sur une vitre, soit d'un oiseau en hypothermie (en hiver). Dans ces deux derniers cas, et avant toute autre démarche, placez l'oiseau au calme dans un carton et contactez la LPO.

Dans les autres cas notez sur le carton la date et l'heure de la capture ainsi que toutes vos observations par rapport à l'oiseau. Ces informations seront utiles au centre de soins le moment venu.

Si l'oiseau porte une bague, n'y touchez pas, la Brigade Verte se chargera de son acheminement. Sauf si vous êtes un spécialiste, ne soignez pas un oiseau vous-même. Par ailleurs, prenez toujours la précaution de manipuler un oiseau visiblement malade avec des gants et/ou toute autre protection adaptée.

A QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

- pour l'identification de l'oiseau et pour sa prise en charge (transport) si vous ne pouvez pas l'assurer :

la BRIGADE VERTE 03 89 74 84 04

- pour les conseils de nourrissage, de conditionnement et d'évaluation de la situation :

le CENTRE DE SOINS 03 88 69 63 74

- pour les premiers soins et/ou la décision de transférer ou d'euthanasier :

le VETERINAIRE de votre choix

Pour votre information les oiseaux prise en charge par la Brigade Verte sont ensuite acheminés par leurs soins jusqu'au poste de SIGOLSHEIM où une équipe de la LPO les prend en charge jusqu'au centre de soins. Cette opération est entièrement financée par le Conseil Général du Haut-Rhin.

* * *

Pour tout renseignement sur le fonctionnement de ce dispositif le Service Environnement et Agriculture au Conseil Général du Haut-Rhin 03 89 30 65 30 est prêt à répondre à vos questions.

Pour tout renseignement sur les oiseaux en général, la LPO est à votre disposition au 03 88 22 07 35